



FICHE ASSOCIATION SPORTIVE SAISON SPORTIVE 2023 - 2024

- PREAMBULE -

Dans le cadre de votre demande de subvention 2023-2024, il est obligatoire de compléter le formulaire ci-dessous, et le retourner à la direction des sports, avenue Paul Pras à Bayonne, avant le 31 octobre 2023.

Conformément au règlement d'attribution des subventions, toute association sportive qui sollicite une subvention municipale doit impérativement, à la date de la demande:

- être légalement déclarée et enregistrée au répertoire national des associations (RNA) ;
- avoir trois d'existence et d'activité à compter de la date du récépissé du dépôt de déclaration de création ;
- avoir un projet en faveur du territoire communal ;
- avoir présenté un dossier de demande de subvention selon les dispositions du règlement d'attribution des subventions en faveur des associations;

Les clubs retenus pour la saison 2023 – 2024, seront classés en catégorie loisirs ou compétition selon la typologie majoritaire de leurs adhérents (compétiteurs fédéraux, loisirs, corporatif...).

Le montant de la subvention de chaque club sera calculé sur la base des données transmises dans le présent formulaire (nombre de licenciés, d'activités, d'entraîneurs, niveau de formation de l'encadrement, dimensionnement du budget, financement des transports, titres obtenus, athlètes de haut niveau, etc...).

Aussi, il est rappelé au rédacteur du formulaire, l'importance et l'exactitude des informations qui seront transmises à la Ville de Bayonne. Cette dernière pourra, le cas échéant, solliciter tout justificatif complémentaire qu'elle jugera nécessaire.

DISPOSITIONS PARTICULIERES POUR LES CLUBS OMNISPORTS (VOIR FICHE ANNEXE 1 - page 12):

Si votre club est omnisports, le présent formulaire doit être complété par toutes les sections sportives du club, à l'exception des points N° 7 (Développement durable) et N° 8 (Eléments financiers) qui sont à compléter uniquement pour l'ensemble du club omnisports.

Enfin, les points N°1 (nombre d'adhérents) et N°2 (encadrement) complétés par chaque section sportive doivent être reportés dans le tableau récapitulatif des « licenciés » pour l'ensemble du club omnisports (annexe 1 – club omnisports en page 12)

<><><><>

Nom de l'association :

Adresse du siège social :

Section ou discipline :

Fédération d'affiliation (en toutes lettres) :

N° d'affiliation :

Votre association dispose-t-elle de l'agrément « Jeunesse et Sport » délivré par le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports

Oui Non

Si oui,

| N° d'agrément | Date |
|---------------|------|
| | |

| Coordonnées du représentant légal : président(e) ou autre personne désignée par les statuts | Coordonnées du rédacteur de la fiche |
|---|--------------------------------------|
| NOM : | NOM : |
| Prénom : | Prénom : |
| ☎ : Portable : | ☎ : Portable : |
| Courriel : | Courriel : |

1 – NOMBRE D'ADHERENTS

Adhérents saison sportive 2023 - 2024

Chaque adhérent n'est comptabilisé qu'une fois (dirigeant ou licencié sportif), les licenciés sportifs affiliés à plusieurs Fédérations (affinitaires, délégataires...) ne sont comptabilisés qu'une fois, Les licenciés scolaires (usep, unss), découvertes ou à la journée ne sont pas comptabilisés.

| Dirigeants | Hommes | Femmes | Total |
|-------------------------------|--------|--------|-------|
| Uniquement dirigeant | | | |
| Dirigeant et licencié sportif | | | |
| Total | | | |

Sous-total des dirigeants (1)

| Licenciés sportifs | Hommes | | Femmes | | Total |
|--------------------|---------------------|----------------|---------------------|----------------|-------|
| | licence compétition | licence loisir | Licence compétition | licence loisir | |
| - de 18 ans | | | | | |
| de 18 à 40 ans | | | | | |
| + de 40 ans | | | | | |
| Sous-total | | | | | |
| Total | | | | | |

Sous-total licenciés (2)

Total des adhérents du club saison sportive 2023-2024, soit (1) + (2)

Remarque : La Collectivité se réserve le droit de solliciter le listing fédéral des licenciés correspondant à la saison sportive en cours (Nom, prénom, adresse, n° de licence)

Par ailleurs, sur l'ensemble de vos adhérents, veuillez indiquer le nombre d'adhérents affiliés aux fédérations sportives suivantes :

| | Nombre d'adhérents |
|---|--------------------|
| Fédération Française Handisport | |
| Fédération Française de Sport Adapté | |

Enfin, veuillez indiquer ci-après le nombre d'adhérents du club, domiciliés :

à Bayonne

Sur une autre commune

Commentaires :

2 – ENCADREMENT

Encadrement saison sportive 2023 - 2024

Veillez indiquer, par type de qualifications, le nombre d'Educateurs ou d'Entraîneurs du club,

| | Educateurs Entraîneurs |
|---|-----------------------------------|
| Brevet d'Etat, Brevet Professionnel, certificat de qualification professionnelle | |
| Diplôme fédéral (initiateur, arbitre, brevet fédéral...) | |
| Autre encadrant sportif | |
| Total Educateurs / Entraîneurs du club | |

Remarque : La collectivité se réserve le droit de solliciter la liste des Educateurs et Entraîneurs du club de la saison en cours, ainsi que l'attestation du diplôme le plus élevé pour chacun d'eux (joindre obligatoirement une attestation justifiant la qualification).

Veillez indiquer, le nombre de salariés du club,

| | | Salarié assurant l'encadrement sportif | Salarié assurant des tâches administratives |
|--|-------------------------|---|--|
| CDI | Emploi aidé | | |
| | Emploi sans aide | | |
| CDD | Emploi aidé | | |
| | Emploi sans aide | | |
| Total en équivalent temps plein | | | |

Commentaires :

3 – NIVEAU DE PRATIQUE

Niveau saison sportive 2023 - 2024

Le niveau de pratique du club est déterminé par l'échelon fédéral dans lequel évolue l'équipe la plus performante du club. Indiquez obligatoirement la catégorie de l'équipe (senior, junior, cadet...) Les classements de niveau national ou international ne sont pris en compte que dans les fédérations Unisport Olympiques ou Non Olympiques ou la fédération Handisport. Le niveau de pratique au sein des Fédérations multisports (affinitaires, scolaires, divers...) n'est pas pris en compte au-delà du niveau régional.

Remarque : Le niveau de pratique des clubs ne correspond pas forcément aux résultats obtenus par leurs équipes ou leurs athlètes. Ces résultats sont pris en compte dans les rubriques 4 et 5.

Définition des différents niveaux :

- Le niveau International : Les clubs classés au niveau international doivent participer à des compétitions interclubs européennes (championnat européen), organisées par une Fédération Internationale Unisport Olympique ou Non Olympique ou Handisport, et conduisant vers un titre de champion d'Europe.

- Le niveau National « élite » : Les clubs classés au niveau National « élite » doivent participer à des compétitions interclubs nationales au plus haut niveau de l'échelon fédéral (élite, 1^{ère} division) d'une fédération Unisport Olympique ou Non Olympique ou Handisport. La compétition doit conduire vers un titre de champion de France dans la division ou la catégorie la plus élevée de l'échelon fédéral.

- Le niveau National « amateur » : Les clubs classés au niveau National « amateur » doivent participer à des compétitions interclubs de niveau national au sein d'une fédération Unisport Olympique ou Non Olympique ou Handisport. La compétition doit conduire vers un titre de champion de France dans une division ou une catégorie inférieure (division 2, nationale 3, CFA...)

- Le niveau Régional : Les clubs classés au niveau Régional doivent participer aux compétitions interclubs se déroulant en Aquitaine, organisées par une fédération unisport ou multisports, et conduisant vers un titre régional référencé par la fédération de tutelle.

- Le niveau local ou départemental Les clubs classés au niveau Départemental doivent participer aux compétitions interclubs se déroulant dans le 64 ou le 40, organisées par une fédération unisport ou multisports, et conduisant vers un titre départemental référencé par la fédération de tutelle.

Au regard des définitions données, veuillez cocher la case correspondante, au niveau de pratique du club,

| | |
|------------------------------------|--|
| Niveau Départemental | |
| Niveau Régional | |
| Niveau National « amateur » | |
| Niveau National « élite » | |
| Niveau International | |

Préciser ci-dessous, en toute lettre, l'intitulé exact de la compétition dans laquelle est inscrite votre équipe (ex : Championnat de France de handball de Nationale 2)

Et, la catégorie de l'équipe (senior, junior, cadet...)

Si vous cochez l'une des cases : niveau national « élite » ou « amateur », veuillez indiquer également le classement actuel de votre club dans sa fédération de tutelle :

.....

Commentaires :

4 – TITRES OBTENUS PAR EQUIPE OU PAR ATHLETE

Titres obtenus en 2023

Les titres obtenus, en 2022,

- **Pour les sports collectifs**, seuls les titres de champion ou finaliste d'une coupe ou d'un championnat de France et d'Europe sont retenus, dans les fédérations Unisport Olympiques ou Non Olympiques ou au sein de la fédération Handisport.

- **Pour les sports individuels**, seuls les podiums 1, 2 et 3 nationaux (France) ou internationaux (Europe et Monde) sont retenus, dans les fédérations Unisport Olympiques ou Non Olympiques ou au sein de la fédération Handisport.

Toutes les catégories sont concernées, - de 18 ans, de 18 à 40 ans, + de 40 ans. Les titres départementaux, régionaux et interrégionaux ne sont pas retenus.

Au regard des définitions données, veuillez indiquer les différents titres obtenus par votre club ou vos athlètes (précisez la catégorie : senior, cadet... et le nom de la fédération qui délivre le titre) :

| Titre obtenu (intitulé exact donné par la Fédération) | catégorie | Intitulé exact de la Fédération sportive |
|---|-----------|--|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

Commentaires :

5 – ATHLETES DE HAUT NIVEAU

*Athlètes inscrits sur les listes officielles
à la date de constitution du dossier*

Veillez indiquer les noms et prénoms des athlètes de haut niveau présents dans le club. Ces athlètes doivent être obligatoirement inscrits sur la liste officielle (J&S) des athlètes de haut niveau en « Elite », « Senior » ou « jeune ». Les athlètes « partenaires d'entraînement » ne sont pas retenus.

| Nom et prénom | Discipline | Fédération | Catégorie « Elite » | Catégorie « Senior » | Catégorie « Jeune » |
|----------------------|-------------------|-------------------|--------------------------------|---------------------------------|--------------------------------|
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |

Commentaires :

6 – SOUTIEN AUX SCOLAIRES ET A L'ANIMATION MUNICIPALE

Actions conduites en 2023

La Ville de Bayonne organise tout au long de l'année des activités sportives pendant les temps scolaires, périscolaires, et de vacances (Génération juniors). Dans ce cadre, elle peut bénéficier de l'intervention de clubs sportifs.

Si votre club a participé **en 2023** à l'une de ces animations municipales, veuillez le préciser :

| Activités municipales 2022 | Activité encadrée | Volume des interventions | |
|--|-------------------|--------------------------|-----------------------|
| | | Nb d'heures par semaine | Nb de semaines par an |
| Activités scolaires ou périscolaires | | | |
| Génération Junior ou Génération sénior | | | |
| Autres | | | |

Si en 2023, votre club a apporté un soutien à une section sportive scolaire ou une classe à horaires aménagés, veuillez le préciser :

| Nom de l'établissement scolaire | Activité encadrée | Volume des interventions | |
|---------------------------------|-------------------|--------------------------|-----------------------|
| | | Nb d'heures par semaine | Nb de semaines par an |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Enfin, si votre club organise à Bayonne des manifestations sportives grand public ouvertes aux pratiquants non licenciés, veuillez indiquer les événements de ce type que vous organisez (tournois, courses pédestres, cyclistes, etc...), et leur date en **2023** :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....
.....
Commentaires :

7 – DEVELOPPEMENT DURABLE

Actions conduites en 2023

Plusieurs clubs bayonnais sont mobilisés autour des enjeux du développement durable et agissent au quotidien sur ces questions (adaptation des modes de consommation, traitement des déchets, économies d'énergie...). La ville de Bayonne entend accompagner ces initiatives et inciter à une mobilisation plus large du mouvement sportif.

Aussi, pour la saison sportive en cours, il est demandé à l'ensemble des clubs sportifs, dans une logique progressive, de se mobiliser sur les 5 engagements simples suivants :

Engagement n°1 : Supprimer les gobelets et bouteilles d'eau jetables lors de manifestations organisées par le club.....

oui non

Engagement n°2 : Intégrer dans la communication du club, une sensibilisation aux comportements éco-responsables envers ses adhérents ou un public plus large.....

oui non

Si oui, précisez vos actions, ou joindre vos communications (informations, dépliants, etc...) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Engagement n°3 : Utilisation de produits bio ou issus des filières locales lors des différentes manifestations organisées par le club.....

oui non

Engagement n°4 : Identifier un référent développement durable au sein de l'équipe dirigeante du club,

Veillez préciser le Nom de votre référent club :

Engagement n°5 : Intégrer dans votre rapport d'activité annuel et lors de sa présentation en assemblée générale, un paragraphe concernant le « bilan en terme de développement durable ». Le dernier bilan doit être **obligatoirement** transmis à la Ville de Bayonne dans le dossier de demande de subvention.

Autres actions conduites par le club, dans le champ du développement durable :

Le Ville de Bayonne, reste à la disposition des clubs qui souhaiteraient bénéficier de toute information complémentaire sur l'un des engagements précités. *Nathalie Aguesse (mission développement durable / tél 05.59.46.63.76) ou Bruno Camgrand (Direction des Sports Tél :05.59.57.09.10).*

8 – ELEMENTS FINANCIERS

Eléments financiers exercice 2023

Budget du club, hors contributions volontaires en nature (1)

| Montant |
|----------------|
|€ |

(1) Les contributions volontaires en nature sont les valorisations comptables de l'intervention de bénévoles ou de personnes effectuées à titre gratuit pour le compte de l'association. Il convient d'y ajouter les dons en nature redistribués ou consommés en l'état par l'association.

| Total des Produits | Montant |
|--|----------------|
| Adhésions, cotisations, manifestations (buvettes,...) droits d'entrée, vente produits dérivés (tee-shirt, calendrier), sponsors, dons, mécénat, subventions publiques.... | € |

Total des rémunérations, salaires, traitements et charges sociales

| Montant |
|----------------|
|€ |

Total des coûts de transports

| Montant |
|----------------|
|€ |

| Total des subventions publiques perçues en 2023 | |
|--|--------|
| Etat (CNDS,...) |€ |
| Conseil Régional |€ |
| Conseil Général |€ |
| ACBA |€ |
| Ville de Bayonne |€ |
| Autres |€ |

Tarifs Club :

Veillez joindre au dossier, les tarifs pratiqués par votre club, faisant apparaître le prix de la licence et de la cotisation pour vos pratiquants (prix par activités, prix licences compétitions, prix licences loisirs, licences jeunes, adultes, etc). Enfin, veuillez indiquer si votre club a mis en place divers dispositifs de facilité de paiement, de tarif social, licence découverte gratuite...

Je soussigné(e), Nom et prénom : représentant(e) légal(e) de l'association :certifie exactes les informations du présent document.

Signature

**DATE LIMITE DE RETOUR DU DOSSIER
31 octobre 2023**

Pour toute demande de précision ou information complémentaire, merci de vous adresser à M. Jean PEYTAVIN – Directeur des Sports au **05.59.57.09.10** ou **direction.sports @bayonne.fr**



ANNEXE 1 – A REMPLIR UNIQUEMENT PAR LES CLUBS OMNISPORTS

NOMBRE D'ADHERENTS DE L'ENSEMBLE DU CLUB OMNISPORTS

Saison sportive 2023 - 2024

Chaque adhérent n'est comptabilisé qu'une fois (dirigeant ou licencié sportif), les licenciés sportifs affiliés à plusieurs sections du club ou à plusieurs Fédérations (affinitaires, délégataires...) ne sont comptabilisés qu'une fois, Les licenciés scolaires (usep, unss), découvertes ou à la journée ne sont pas comptabilisés.

| Dirigeants | Hommes | Femmes | Total |
|-------------------------------|--------|--------|-------|
| Uniquement dirigeant | | | |
| Dirigeant et licencié sportif | | | |
| Total | | | |

Sous-total des dirigeants (1)

| Licenciés sportifs | Hommes | | Femmes | | Total |
|--------------------|---------------------|----------------|---------------------|----------------|-------|
| | licence compétition | licence loisir | licence compétition | licence loisir | |
| - de 18 ans | | | | | |
| de 18 à 40 ans | | | | | |
| + de 40 ans | | | | | |
| Sous-total | | | | | |
| Total | | | | | |

Sous-total licenciés (2)

Total des adhérents du club omnisports saison sportive 2023-2024, soit (1) + (2)

Enfin, veuillez indiquer ci-après le nombre d'adhérents de l'ensemble du club omnisports, domiciliés :

à Bayonne

Sur une autre commune